

Fonctionnement de la séance publique par vidéoconférence via la plateforme ZOOM :

- Vous allez tout d'abord être accueilli dans la salle d'attente ZOOM. Afin de vous identifier et de vous donner accès à la réunion, assurez-vous de vous connecter avec la même adresse courriel et le même nom que celui que vous avez utilisé pour vous inscrire.
- Une fois que vous serez entré dans la réunion, veuillez ouvrir votre caméra et votre microphone pour vous identifier et annoncer votre arrivée en saluant le (la) président de de l'Assemblée.
- Vous devez garder votre microphone fermé en tout temps à la suite de ces étapes, sauf lorsque vous posez une question pendant la période de questions publiques (si vous désirez poser une question).
- Tout comme pour les séances en personne, vous devez informer la présidence pour enregistrer la séance, prendre des photos ou des captures d'écran. Pour faire une telle demande, veuillez communiquer avec le secrétariat général au courriel : malletteg@etsb.qc.ca
- Tout comme pour les séances en personne, le public n'est pas autorisé à interagir avec les membres du Conseil des commissaires et ne peut donc pas poser de questions (en dehors des périodes prévues à cet effet) ni donner son avis.
- Pendant la période de questions publiques, la présidence accordera le droit de parole à ceux qui le demanderont. Veuillez attendre son autorisation avant de procéder.
- La personne qui veut poser une question ouvre son microphone et sa caméra et pose sa question conformément aux règles de la période de questions publiques.

Pour toute autre question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat général à l'adresse courriel suivante : malletteg@etsb.qc.ca